

## ANNEXE 1.

### INFORMATIONS SUR LE SEJOUR

*Rencontre avec le pape Léon XIV*

*Père Christian VIAN – Directeur Diocésain des Pèlerinages :*

*Date de départ 25/09/2026 Date de retour :27 ou 28/09/2026*

*Destination : Paris*

*Villes de départ et de retour: Digne les Bains, Sisteron, Forcalquier ou Manosque*

### TRANSPORTS VOYAGE : TGV

#### **Aller – vendredi 25 septembre 2026 – 200 personnes**

- Aix-en-Provence TGV → Paris Gare de Lyon
- Départ à 07h18 – Train INOUI n°12386
- Arrivée à Paris Gare de Lyon à 10h22

#### **Retour – dimanche 27 septembre 2026 – 50 personnes**

- Paris Gare de Lyon → Aix-en-Provence TGV
- Départ à 15h38 – Train INOUI n°6117
- Arrivée à Aix-en-Provence TGV à 18h40

#### **Retour – lundi 28 septembre 2026 – 150 personnes**

- Paris Gare de Lyon → Aix-en-Provence TGV
- Départ à 15h38 – Train INOUI n°6117
- Arrivée à Aix-en-Provence TGV à 18h40

*Pré et post-Acheminement en Bus Allet et retour prévu en fonction des inscriptions.*

### HEBERGEMENT

HOTEL IBIS PARIS PORTE DE BERCY

2, place de l'Europe

94220 Charenton Le Pont

Station de Métro : Liberté à environ 20 minutes à pied de l'hôtel

• Les taxes de séjour, le petit-déjeuner et le dîner « sous forme de buffet » inclus

*Je désire une chambre :  1 lit (single)  couple (1 grand lit)  Twin (2 lits)*

*Je désire partager ma chambre avec :*

*A défaut, j'accepte de loger avec la personne que vous m'aurez indiquée.*

*En cas de nombre d'inscrits impairs en chambre double, une participation au surcote chambre simple pourra m'être demandée.*

### RESTAURATION

Les petits déjeuners et dîners seront pris à l'hôtel IBIS et sont comptés dans le prix.

Par contre les repas de midi (sandwich- restaurant ou autres) seront laissés à la libre initiative de chacun et ne sont pas compris dans le prix global.

### PROGRAMME ENVISAGE.

Vendredi 25 septembre : Matinée en bus vers l'Île de la Cité. Temps libre pour découvrir les environs de Notre-Dame de Paris, la Sainte-Chapelle ou d'autres monuments proches. ( La Sainte-Chapelle reste l'un des monuments les plus demandés de Paris, et il est très difficile d'y entrer sans réservation préalable.)

Après ce temps sur l'Île de la Cité, le groupe rejoint l'hôtel pour l'installation et le dîner.

En soirée (lieu et heure encore non précisé) : Veillée prévue avec le pape pour les 18- 35 ans. Sera-t-il possible pour les plus âgés d'y participer ??? la présence de l'ensemble du groupe pourra-t-elle être organisée. Il faudra attendre que le programme officiel soit plus clairement défini.

samedi 26 septembre, nous prévoyons la participation à la messe solennelle en plein air avec le Saint-Père. Pour cette journée, nous envisageons donc simplement le petit-déjeuner à l'hôtel, puis le transfert en autocar vers le lieu de la messe, et enfin le retour en autocar vers l'hôtel en fin de journée.

dimanche 27 septembre, nous proposons de retourner le matin vers l'Île de la Cité pour participer à une célébration à Notre-Dame de Paris,( sous réserve). , le programme dominical de la cathédrale prévoit notamment les Laudes à 9h30, une messe grégorienne à 10h00 et une messe à 11h30.

Après cette matinée, les 50 personnes qui rentreraient le dimanche seraient transférées vers la Gare de Lyon pour leur retour vers Aix-en-Provence.

Pour les 150 personnes qui restent jusqu'au lundi, nous pourrions ensuite envisager un passage dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés, ou un peu plus largement vers Saint-Sulpice et la rue du Bac. Cela permettrait de visiter quelques lieux spirituels importants, notamment la chapelle Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse, mais aussi éventuellement l'église Saint-Germain-des-Prés, la chapelle Saint-Vincent-de-Paul ou d'autres lieux selon vos préférences.

Ce quartier présente également un intérêt culturel certain. On y trouve notamment le Café de Flore et Les Deux Magots, deux cafés historiques de Saint-Germain-des-Prés, connus pour avoir été des lieux de rencontre importants du monde littéraire et philosophique parisien, notamment au XXe siècle. Cela pourrait aussi intéresser certains pèlerins pendant un temps libre.

lundi 28 septembre, nous pourrions envisager une visite de la basilique du Sacré-Cœur le matin, avec un temps libre dans le quartier de Montmartre, avant le transfert vers la Gare de Lyon pour le retour du groupe restant vers Aix-en-Provence.

#### **PRIX ESTIME DU SEJOUR :**

**Trois jours- 2 nuits en chambre individuelle : 603 € TTC**

**Trois jours- 2 nuits en chambre double (ou couple) : 488 € TTC**

**Trois jours- é nuits en chambre triple : 448 € TTC**

**Quatre jours – Trois nuits en chambre individuelle : 728,50 € TTC**

**Quatre jours – Trois nuits en chambre double (ou couple) : 576 € TTC**

**Quatre jours - Trois nuits en chambre triple : 525,50 € TTC**

#### Ce prix comprend :

- ✓ Le transport ferroviaire Aix en Provence Gare TGV/ Paris Gare de Lyon/ Aix en Provence Gare TGV en seconde classe
- ✓ Le logement sur la base d'une chambre triple ou double/twin ou single à l'hôtel Paris Porte de Bercy
- ✓ Les taxes de séjour
- ✓ la demie pension (petits déjeuners et diners)
- ✓ Les transferts, le transport et les excursions en autocar de grand tourisme climatisé de 50 places
- ✓ la garantie totale APS
- ✓ L'assurance assistance et rapatriement de la Mutuelle Saint Christophe
- ✓ Les pré et post acheminements pour se rendre à la gare Aix TGV et retour

#### Ce prix ne comprend pas :

- ✓ L'option assurance annulation voyages, formule multirisque d'une valeur de 37,50 euros
- ✓ Toutes les dépenses à caractère personnel (boissons, ...)
- ✓ Les offrandes pour les messes, les visites à la Sainte chapelle et autres monuments

Pour une simplification administrative, il est recommandé l'encaissement des frais dans sa totalité, de préférence par virement : IBAN : FR 39 2004 1010 0818 0578 1V02 937 ADD Service Pèlerinage diocésain de Digne

Si l'on choisit le chèque bancaire : Chèque(s) à libeller à l'ordre de ADD Service Pèlerinage – Diocésain de Digne 18 057 81 V Marseille

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

#### **ASSURANCE.**

La direction des pèlerinages a souscrit une assurance Assistance et Individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

L'assurance Annulation est une option en supplément de 37, 50 euros (souscrit par l'agence ODEON TOURS)

#### **ANNULATION PAR LE PELERIN**

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. L'option Assurance Annulation est en option pour un supplément de 37,50 euros. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

- Jusqu'à 31 jours du départ :  
ODEON TOURS facturera les frais éventuels retenus par les prestataires (TGV, hébergements, autres...), ainsi que les frais d'inscription d'un montant de 60 €.
- A partir de 30 jours du départ :  
ODEON TOURS retiendra :
  - Entre 30 et 21 jours avant le départ, 25% du montant total du voyage,
  - Entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage,
  - Entre 7 et 2 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage,
  - A moins de 2 jours avant le départ, 90% du montant total du voyage,
  - Le jour du départ, 100% du montant total du voyage.

**Pour les cas de force majeure**, sur présentation de justificatifs et après étude du dossier, nous nous engageons à ne retenir que des frais d'inscription d'un montant de 60 € par personne, de l'inscription jusqu'au jour du départ.

**A NOTER :** Les informations recueillies dans la fiche d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé (PeleAdmin) par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

#### **FINALITE DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES**

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes :

- Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse.
- Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages.
- Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration).
- Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

#### **LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT**

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages : Père Christian VIAN.

#### **DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES**

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées au plus tard 2 ans de la relation commerciale. (Article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

## DESTINATAIRE DES DONNEES

- Le service des pèlerinages du diocèse de Digne
- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration).
- L'association diocésaine de Digne
- Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

J'autorise l'Association Diocésaine de Digne à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

OUI  NON

*Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante [adresse de contact du DPO de l'association diocésaine] ou un email à [adresse email de contact du DPO de l'association diocésaine]. Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)*

**Je soussigné (prénom et nom) : déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.**

Fait à :

Signature :

**DROIT A L'IMAGE**      Date de l'autorisation : ..... / ..... / 20.....

*Dans le cadre du pèlerinage [intitulé du pèlerinage] organisé par le diocèse de Digne*

*J'autorise ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Digne du [dates du pèlerinage lors [intitulé du pèlerinage]].*

oui  Non

*Ainsi, je reconnais et j'accepte que mon image, mon nom, mon adresse, numéro de téléphone et adresse mail, ma voix, mon interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié me concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Digne, à titre gracieux.*

oui  Non

*Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.*

*Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse de Digne à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.*

*En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseigné sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse de Digne et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du service diocésain des pèlerinages – 29 Place de l'église – 04420 LE BRUSQUET*

*Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.*

*Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Digne à l'adresse suivante : 29 Place de l'Eglise – 04420 LE BRUSQUET*

*Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.*

*Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis l'AD du diocèse de Digne contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.*

*Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé. Bon pour accord ») du pèlerin*

### **ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES (OU AGENCE DE VOYAGE)**

Le séjour peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages ou l'agence de voyage co-organisatrice si le nombre minimum de 100 participants n'est pas inscrit :

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

### **CONTACT – RESPONSABILITÉ – RÉCLAMATION**

**CONTACT** Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Direction diocésaine des Pèlerinages de Digne -contact « litiges » 29 Place de l'Eglise – 04420 LE BRUSQUET . Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

**RESPONSABILITE** La direction diocésaine des pèlerinages de Digne et l'agence de voyage ODEON TOURS sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et sont tenus d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

**GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES** L'association diocésaine de Digne a souscrit une garantie financière auprès de Atradius Cette garantie porte le n° N° : 378242

**ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES** L'association diocésaine se Digne] a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint Christophe -277 Rue Saint Jacques -75256 Paris cedex 05 Cette police d'assurance porte le N°CO NTRAT : 0020820030000287

**CESSION DU CONTRAT** Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués..

**RECLAMATION ET MEDIATION** Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Digne de toute réclamation, à l'adresse suivante : 29 Place de l'église – 04420 LE BRUSQUET par lettre avec accusé-réception et/ou par email à [pelerinagesdigne@gmail.com](mailto:pelerinagesdigne@gmail.com) accompagné(e) de tout justificatif. *A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)*

de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Atradius, garant financier, dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement.

Je soussigné \_\_\_\_\_ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de l'organisateur, ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document .  
Fait, en deux exemplaires, à :

*Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé. Bon pour accord ») du pèlerin :*

Le :                    /            /